

Fiche d'identité de la spécialité: Urbanisme

Niveau: Licence

Domaine: Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville AUMV

Filière: Urbanisme

Spécialité: Urbanisme

1- Localisation de la formation:

Faculté /Institut de : Gestion Des Techniques Urbaines.
Département: Génie urbain.
Références de l'arrêté d'habilitation de la licence: Arrêté N° 02 du 03/01/2021

2- Partenaires extérieurs:

Autres établissements partenaires:

DGRSDT, Université Batna 2, Université Sétif 1, Université Constantine 3, Université Bejaia, USTHB, Université Boumerdes, Université de Biskra, Université d'Oum El – Boughi, Ecole nationale des ingénieurs de la ville de Tlemcen...

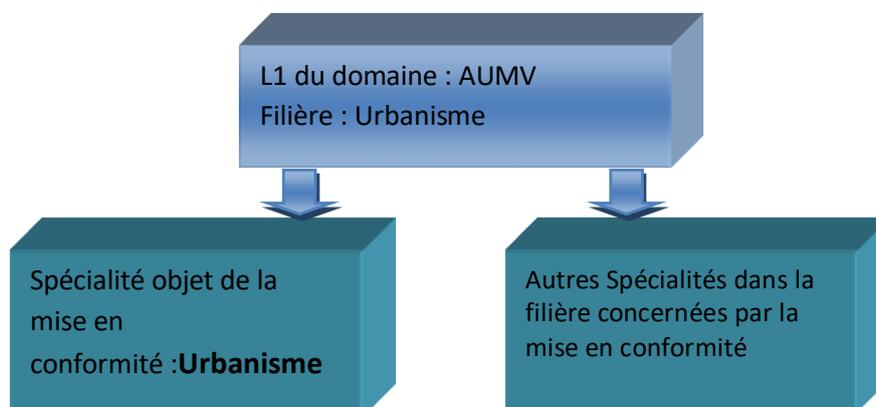
Entreprises et autres partenaires socio-économiques:

L'agence spatiale algérienne ASAL, l'Agence nationale des ressources hydrauliques, la direction de la ressource hydrique (DRH), la conservation des Forêts, la direction des services agricoles, la direction de la santé et de la population (DSP), l'office National d'assainissement (ONA), l'assemblées populaires communales (Bureau hygiène),...

Partenaires internationaux :

Ecole national d'architecture Tunis Tunisie, Université Lille 1 France, Université Gazi Ankara Turquie, Université El Manar Tunisie, Université Gafsa Tunisie, Université Ibn Zohr Agadir Maroc, ENSA Toulouse France, ...

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:



5- objectifs de la formation:

Vu que la licence se situe au premier niveau de la formation universitaire en urbanisme et le point de départ de la carrière d'urbaniste, les facteurs motivant sa réouverture sont étroitement liés à ceux concernant la formation dans son ensemble.

En outre, certains faits récents notamment liés à la création du nouveau domaine (Architecture, Urbanisme et Métiers de la ville) viennent démontrer l'opportunité de la reconduction dont les motifs se résument en :

- La faculté d'architecture et d'urbanisme de Constantine est l'unique établissement algérien d'enseignement supérieur à délivrer un diplôme en urbanisme.
- L'accréditation de la formation pour six années par l'APERAU suite à un audit qualité réalisé en Mai 2011, et qui permet une meilleure visibilité et ouverture sur des établissements universitaires étrangers, offrant de plus grandes possibilités de mobilité interuniversitaire pour les étudiants, en vue d'un éventuel parcours international.
- L'accroissement du taux de réussite en L3 sur les cinq dernières années (atteignant les 100%), ce qui dénote d'un intérêt croissant pour la formation de la part des étudiants et argumente la positivité du bilan pédagogique.
- L'importance du taux de réussite enregistré par les diplômés en urbanisme dans les concours nationaux pour l'accès à la formation doctorale, notamment lors des concours organisés par l'institut de GTU de l'université de Constantine 3, (5/6 places en 2015), au département de GTU de l'université d'Oum El Bouaghi (8/8 places en 2014), ainsi qu'au département d'aménagement du territoire de l'université de Constantine 1 (10/10 places en 2015).
- L'employabilité de plus en plus prometteuse suite à la correspondance du premier ministre aux chefs d'inspection de la fonction publique sur l'équivalence entre licence LMD et licence ancien régime pour l'accès à l'emploi public.
- L'admission au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville d'exercer à titre privé, suite à la possibilité d'acquisition d'un agrément pour un bureau d'études en urbanisme.
- L'attribution d'un code pour la filière urbanisme permettant d'insérer la filière dans la fiche de choix du bachelier et d'avoir ainsi de plus grands effectifs.

6- Profils et compétences visés:

Les finalités du master en urbanisme visent à renforcer la double vocation de la formation universitaire, l'éventuelle carrière post-diplôme en mesure d'accréditer les étudiants à une carrière d'enseignants / chercheurs universitaires et aussi une formation professionnelle en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché économique national. De ce fait, le master urbanisme propose :

- une formation théorique dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- une formation pluridisciplinaire (géographie, économie, sociologie, histoire, Droit, etc.)
- une formation aux pratiques de l'aménagement.

A l'issue de cette formation, un licencié en Urbanisme est censé :

- Pouvoir exposer, décrire et argumenter un projet d'aménagement urbain.
- Maîtriser les concepts liés à l'urbanisme, l'aménagement et la géographie.
- Concevoir et dessiner un projet par l'utilisation de logiciels et d'outils infographiques adaptés.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les renseignements concernant les taux d'employabilité des diplômés en licence ne sont pas encore mis en évidence, du fait que tous les étudiants détenteurs d'une licence en urbanisme sont automatiquement admis en Master.

En revanche, les possibilités d'employabilité seraient de plus en plus prometteuses suite à la correspondance 1 du premier ministre aux chefs d'inspection de la fonction publique sur l'équivalence entre licence LMD et licence ancien régime pour l'accès à l'emploi public.